

Sud Rail

ECT LYON VALENCE ST ETIENNE

Union
syndicale
Solidaires

VENT DU SUD

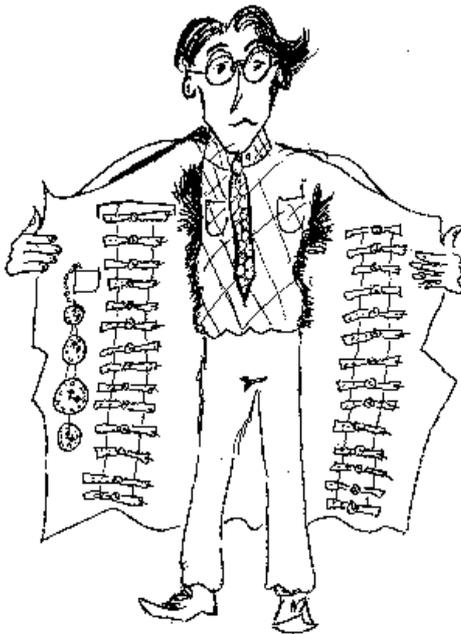
L'affaire Festina va t'elle atteindre des sommets ?

Si de nombreux agents ont été équipés par l'Établissement d'un bracelet électronique affichant l'heure et même piloté par satellite afin de donner l'heure juste (et non, juste l'heure), les représentants SUD-Rail se sont rendus compte que la totalité des agents n'en sont pas équipés.

Pourtant 900 montres ont été commandées par la direction de l'ECT pour améliorer les conditions de travail des agents.

900 montres pour 562 ASCT ! La direction avait presque prévu une montre par bras !

Il est choquant de constater que des agents n'en sont pas dotés surtout avec un tel excédant. Mieux un RET a même récupéré les montres et aucun de ses agents n'en a vu la couleur.



Un minimum de 338 montres dans la nature puisque personne n'est pour l'instant capable de donner des explications.

Quelques 4000 Euros tout simplement
(à 12 Euros la montre).

Il nous semble donc nécessaire de demander certains comptes à la Présidente du CHSCT.

Quelles sont les raisons qui ont motivé une telle largesse lors de la commande ?

Comment se fait-il que tous les agents n'en soient pas dotés ?

Que c'est il passé pour que le stock de montres soit réduit à zéro ?

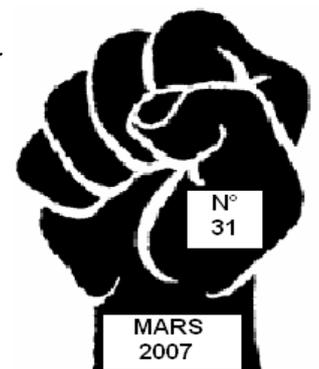
Les représentants CHSCT de SUD-Rail vont se charger de remettre les pendules à l'heure sur ce sujet.

Une nouvelle affaire « FESTINA » est elle en train de naître dans notre Établissement ? Certainement dopés par leurs hautes fonctions, nous devons constater que nos dirigeants se sont lamentablement mélangés les fuseaux comptables à la fois lors des achats et encore plus lors de la distribution des montres.

SUD-Rail attend donc des éclaircissements et espère que les résultats ne seront pas troublés par des traces d'EPO.

La présidente du CHSCT conserve donc pour l'instant « son maillot blanc a pois rouges » sensé l'emmener vers des sommets mais attention elle pourrait bien le perdre lors du « contre la montre »

Affaire a suivre !



Ça valse en CPST...

25 personnes pour 7 postes

7 postes : c'est le nombre de places d'opérateurs CPST.

25 personnes : c'est le nombre de personnes étant passées opérateurs en 2 ans.

A ce niveau là, cela ne s'appelle plus du turn-over, cela s'appelle des erreurs de casting à répétition.

Depuis 2 ans, nous avons des opérateurs :

- Qui n'ont jamais mis les pieds sur un train et qui ne connaissent donc pas ce qu'est notre boulot.
- Qui ne connaissent pas le boulot de la CPST car formés par leurs anciens de 2 mois de plus qu'eux.
- Qui ne connaissent rien à la réglementation du travail et au RH0077.

Vogue la galère...

Bavure du mois

Première journée imbuvable mais réglementaire... (avant RHR)

Date	H PS	JTC-ABS	Auteur de l'affectation	Détail
06/02/2007	16:30	I0491	FABIEN	1

1 JTC MODIFIEE

LPR		SE			FNY			SE			LYD			FNY			LYD		SEO		SE		SE
16	16	17	17	17	18	18	19	19	20	20	20	21	21	21	23	23	00	00	00	00	00	00	
30	45	42	43	53	15	46	08	15	03	14	24	35	39	49	03	15	09	14	24	29			

Deuxième journée imbuvable et illégale... (après RHR)

Date	H PS	JTC-ABS	Auteur de l'affectation	Détail
07/02/2007	11:45	M0376	MOREL	1

1 13H30-15H00 ASSERMENTATION + SUITE

SE		LYD			E			E			E			LPR		LPR
11	11	12	13	13	15	15	15	17	17	19	20	20	22	22	22	
45	55	43	15	30	00	15	20	20	30	25	00	13	28	43		

Écritures accolées au train sans laps de temps pour se rendre à un pseudo local qui de toute façon n'est pas conforme actuellement sur Lyon Part-Dieu. « MAP », Temps de marche à pieds non réglementaire pour se rendre au tribunal. Avec de telles commandes, il y a de quoi se demander si certains opérateurs ne cherchent pas à se prendre une 1/2 livre sur le coin du museau !!!

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !

Nombre de jours par GPT

Art. 19 § 2 du RH0077 :

« Dans chaque grande période de travail, le nombre de journées de service ne peut excéder de plus d'une unité le nombre de jours de cette période »

Commentaires et explications

Le nombre de jours maximum pouvant composer une décade sur Lyon est de 5 jours. Par conséquent, il ne peut exister plus de 6 journées de travail sur une décade.

- *une décade de 3 ne peut comporter plus de 4 journées de travail.*
- *une décade de 4 ne peut comporter plus de 5 journées de travail.*
- *une décade de 5 ne peut comporter plus de 6 journées de travail.*

Protégez-vous de.....votre trousse de secours

Version officielle du DET :

Chaque agent doit veiller personnellement au renouvellement de la composition de sa trousse de secours.

En cas de problème sérieux, **vous seriez tenu pour responsable si des produits étaient périmés** et donc non utilisables par un médecin ou une personne travaillant dans le milieu médical.

Alors, prenez 5 minutes pour éviter tout ennui. Il vous suffit de vous rapprocher du magasin.

En revanche, le fait de posséder une trousse de secours ancien modèle TER pour assurer un train GL ou TGV n'engage en rien votre responsabilité en cas de problème.

Insécurité sur la ligne d'Ambérieu

Rappel des faits :

- Agression grave d'un ASCT de Lyon en gare d'Ambérieu à l'automne.
- Plusieurs menaces et agressions en groupe sur des agents de la gare d'Ambérieu durant l'hiver.
- Agression grave d'un ASCT de Valence en gare de Meximieux le 3 mars dernier.

Une partie des agresseurs auraient été identifiés et arrêtés depuis.

SUD-Rail réclame 2 ASCT sur les trains entre Lyon et Ambérieu et le déploiement immédiat des EA sur cette ligne.

Bon à savoir...

- **Le « lourdingue » de Valence** mécontent de s'être fait asticoter dans le dernier « Vent du Sud » a beaucoup pleurnicher depuis auprès de représentants SUD.
- **La « Tremblante »** ne serait plus en odeur de sainteté dans son nouvel ECT ; du coup, la direction veut s'en séparer... Et devinez où il demande à aller ? Ben oui.....sur Lyon. A t'on oublié de lui dire lors de son départ qu'il prenait un aller simple ?
- **Plusieurs RET** ont fait croire à leurs agents qu'ils allaient les faire passer pour les notations. Douche froide à la lecture des promus. Parole parole...
- **Les médecins du travail** des résidences de Lyon et St Etienne vont nous quitter. Mutation pour l'un, Retraite pour l'autre. Après consultation du CE, c'est Madame le médecin du travail de Vénissieux qui sera chargée de nous ausculter. Prise de poste prévue en mai.



AGENDA

20 Mars : Commission notations
exécution

21 et 22 Mars : CHSCT Lyon

23 Mars : Commission notations
maîtrises

La petite maxime du VENT DU SUD n° 31

« Il y a des hommes dont
il est glorieux d'être haï »